

Compte rendu de la séance du 16 mai 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Carine MAGALHAES

Ordre du jour:

Coût des travaux d'extension du réseau électrique au village du Chassaing.
Acquisition des parcelles cadastrées ZC 278 et ZC 292 village de Suchéras.
Participation financière à l'association "Femmes élues du Puy-De-Dôme".

Délibérations du conseil:

Achat et demande de subvention cuve récupération eaux de pluie (DE 2024 42)

Dans la continuité des politiques de développement durable et afin de répondre aux enjeux liés à l'environnement et à la préservation des ressources naturelles, et notamment de l'eau, Madame Le Maire propose de faire l'acquisition d'une cuve de récupération d'eaux pluviales.

Cette cuve a vocation à être installée contre le mur de la salle Polyvalente afin de collecter les eaux du dit bâtiment, et d'en faire un usage, par gravité, pour un arrosage des arbres fruitiers et autres végétaux situés en contrebas du parvis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame Le Maire à signer le devis d'achat d'une cuve de 3000 litres , pour un montant de 1 756,21 € HT, y compris les accessoires permettant sa mise en place ;
- d'autoriser Mme Le Maire ou un adjoint à faire une demande de subvention pour ladite acquisition, auprès du CD63 , pour un 60% du total du devis soit 1053 € euros.

Dépôt en demande d'agrément EVS auprès de la CAF et demande de subvention (DE 2024 43)

C'est depuis 2020 que la commune de Sauviat a initié une dynamique d'animation de la vie sociale ; d'une idée qui a émergée lors de la période Covid-19. Il s'en est suivi un diagnostic social réalisé en 2021, complété par une démarche participative et collective en 2022 avec les habitants pour co-construire avec eux le projet.

La commune a fait le choix, par délibération du 1^{er} Mars 2023, de s'inscrire dans un processus de structuration de sa politique sociale, autour d'un projet de création d'Espace de Vie Sociale.

L'objectif est de participer au maillage territorial, avec les autres structures à vocation sociale du territoire de Thiers Dore et Montagne et de rayonner de manière opérationnelle sur toute la zone sud de la Communauté de Communes.

La commune de Sauviat a fait le choix de porter elle-même l'EVS, et à ce titre a bénéficié pendant une année entre 2023 et 2024 d'une période de préfiguration, ou prototypage soutenu financièrement par la CAF63, afin d'expérimenter les activités de l'EVS. Elle a ainsi pu recruter une animatrice-facilitatrice à temps partiel, pour programmer des événements, et fédérer et mobiliser les acteurs de la vie sociale, les associations et les habitants.

De cette réflexion collective est né *La Bacholle* : un lieu commun situé en centre bourg où diverses activités seront proposées, avec une épicerie et un café associatif, gérés par une association d'habitants nommée Biscotte (Blstrot COMmerce Terroir et Territoire) et membre du réseau *Mon épi*, ainsi qu'un Espace de Vie Sociale, du même nom que le lieu.

L'Espace de Vie Sociale *La Bacholle* a vocation, à travers ses activités, à rompre l'isolement et à favoriser les solidarités et le « mieux vivre ensemble », développer la participation des habitants et leur pouvoir d'agir, sensibiliser à la transition écologique, à la santé alimentaire, et à développer la coopération entre les structures locales.

Aussi, le projet doit à présent gravir une étape supplémentaire, pour l'obtention d'un agrément initial de la CAF63, pour 18 mois, de Juillet 2024 à fin décembre 2025. Le dossier de présentation du projet a été envoyé aux services pour instruction fin Avril, et sera devant les administrateurs de la CAF le 6 juin 2024, en vue d'obtenir ce premier agrément.

L'agrément donnera les moyens d'exister à cette initiative, sur la base d'un budget tel que présenté ci-après. Le soutien financier de la CAF63 s'élève à 63.6% des charges de l'EVS, plafonné à 27 020.46 euros par an pour 2024, qui servira essentiellement au financement d'un poste d'animatrice / facilitatrice à temps plein.

Charges

Comptes	Nature	Somme
60	Achats	2000
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel Intérimaire et détaché (y compris mécénat de compétences)	12000
62AUT	Autres comptes 62 (622 à 629) : Intérimaires, publicité, déplacements, frais postaux et de télécommunication, frais bancaires	1500
63	Impôts et taxes	
63A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	6000
CC	Total charges	21500

Produits

Comptes	Nature	Somme
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	
70623	Prestation de Service reçue de la Caf	13674
707	Vente de marchandises	182
708	Produits des activités annexes	182
74	Subventions d'exploitation	
744	Subventions et prestations de service communales	3962
746	Subventions et prestations de service des EPCI (intercommunalité)	2500
7451	Subvention d'exploitation et prestation MSA	1000
PC	Total produits	21500

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D’approuver le budget tel que mentionné, sachant que les lignes ont été préalablement votées au budget 2024 de la commune pour 2024 à compter du 1^{er} juillet. (6 mois de fonctionnement) ;
- D’autoriser Madame Le Maire à signer les documents afférents à la demande et suite à l’obtention de l’agrément CAF le cas échéant ;
- D’autoriser Madame Le Maire à solliciter la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, afin d’obtenir une subvention de 2500€ ;
- D’autoriser Madame Le Maire à solliciter la MSA , afin d’obtenir une aide au démarrage d’un montant de 1000€ ;
- d’autoriser Madame Le Maire à faire les demandes d’aides ou subvention des différents partenaires.

Coût des travaux d'extension du réseau électrique au village du Chassaing (DE 2024 44)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du permis de construire référencé PC 06341424T0003 déposé le 3/4/2024 en vue de la construction d'une maison d'habitation, ENEDIS répond que des travaux d'extension de réseau basse tension d'environ 80ml sont nécessaires.

Territoire d'Energie a été sollicité pour fournir un devis d'un montant de 3 720,00 € en fouille spécifique ou 2 120,00 € en surlargeur de fouille ouverte en coordination avec les VRD, la part de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau électrique serait prise en charge par Territoire d'Energie 63.

Afin que l'instruction du permis de construire puisse se poursuivre, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les modalités de participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique.

A ce jour, la commune a toujours intégralement payé l'extension de réseau électrique. Or, la commune n'est plus obligée de financer seule une extension de réseau électrique. Mais, à ce jour, le décret d'application n'est pas encore sorti au Journal Officiel à la date de ce Conseil Municipal.

Informés de tous ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la prise en charge totale des travaux de Territoire Energie 63 dont le devis estimatif est de 3 720,00 € en fouille spécifique ou 2 120,00 € en surlargeur de fouille ouverte en coordination avec les VRD, la part de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau électrique serait prise en charge par Territoire d'Energie 63.
- de prendre à sa charge 70% du coût d'extension soit
- d'autoriser Madame le maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette décision.

Acquisition des parcelles cadastrées ZC 278 et ZC 292 village de Suchéras (DE 2024 45)

Madame le Maire explique qu'au village de Suchéras 2 parcelles privées appartiennent en réalité à la commune.

Suite au bornage réalisé en juillet dernier par le cabinet de géomètres GEOVAL délimitant les parcelles cadastrées ZC 278 (69m²) et ZC 292 (19m²), du domaine public, la commune a proposé d'acquérir ces parcelles au propriétaire au prix de 15 € /m² conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à valider l'acquisition des parcelles cadastrées ZC 278 (69m²) et ZC 292 (19m²) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette décision, notamment l'acte notarié.

Participation financière à l'association "Femmes élues du Puy-De-Dôme" (DE 2024 46)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter une participation financière à l'association "Femmes élues du Puy-De-Dôme".

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une participation financière à l'association "Femmes élues du Puy-De-Dôme" d'un montant de 30 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué, à signer tout document relatif à cette décision.